

## Lieu d'Accueil Enfants Parents *Trottinette*

### **Protocole d'accueil des familles En période de crise sanitaire covid-19**

L'accueil proposé a pour but d'accueillir les enfants et leurs parents dans des conditions qui préservent leur santé, ainsi que celle des accueillantes, dans le respect des mesures qui permettent de limiter le risque de transmission du virus Covid-19. Les mesures d'hygiène préventive sont à respecter tout au long de l'accueil. Les aménagements édictés dans ce document seront adaptés en lien avec l'évolution de la situation sanitaire et des recommandations à venir.

### **Le cadre de l'accueil des familles**

L'objectif de ce protocole est d'organiser l'accueil des familles au sein du LAEP en ajustant le cadre d'accueil au contexte sanitaire actuel. Cet ajustement consiste à mettre en œuvre de nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement afin de réduire les risques de propagation du virus. Les accueillantes sont garantes de l'application et du respect de ce nouveau cadre d'accueil pour le bien-être sanitaire de chacun. Ce protocole a été rédigé en référence au guide ministériel des services d'accompagnement à la parentalité et actualisé selon le décret n° 2021-1115 du 25 août 2021.

#### **Informations générales**

L'ouverture de la structure est proposée aux jours et horaires habituels. Les 5 accueils hebdomadaires sont assurés. Les horaires d'accueils sont les suivants :

**Lundi, Jeudi et Vendredi de 14h à 17h15**

**Mardi et Samedi de 9h à 12h**

Ces accueils sont assurés par la présence de deux accueillantes par séance. Ce protocole d'accueil est expliqué oralement lors de l'accueil d'une famille. Les familles accueillies au LAEP s'engagent à respecter ce protocole d'accueil. Tout parent refusant de le respecter ne pourra être accueilli au sein de la structure avec son ou ses enfant(s).

À votre arrivée, l'accueillante note le prénom de l'enfant et le numéro de téléphone de l'adulte accompagnant.

## Le port du masque

Le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas.  
Le port du masque est obligatoire pour les adultes : parents et accueillantes dès l'entrée dans les locaux de la Maison de l'Enfance.

## L'arrivée des familles

L'accueil des familles s'effectue par l'entrée principale de la Maison de l'Enfance. Les familles se présentent par l'interphone du LAEP. Une accueillante vient à leur rencontre pour ouvrir la porte.

Un lavage des mains par Solution Hydroalcoolique (SHA) est demandé aux parents-accompagnants dès leur entrée dans l'enceinte de la Maison de l'Enfance. Les parents sont informés oralement des modalités d'accueil. Ils peuvent consulter le présent protocole d'accueil au sein du LAEP. Dans le cas où deux familles arrivent en même temps, elles doivent respecter une distance d'1 mètre minimum entre elles lors de leur attente et de leur déplacement.

### **La Prise en compte de la santé de l'enfant et de son parent**

Si l'enfant, ou un membre de sa famille présente des symptômes pouvant être liés au Covid-19, **la famille ne sera pas accueillie.**

Chaque famille accueillie sera alors accompagnée jusqu'à l'entrée du LAEP. L'accueillante régule la présence des familles lors des temps de déshabillage. Les enfants et adultes se dévêtissent comme de coutume. Le parent veille à suspendre les vêtements sur un portemanteau à distance des vêtements des autres familles.

Les affaires personnelles sont déposées dans les casiers propres à chaque famille au sein de la salle. Le parent et son enfant procéderont au lavage des mains avec eau et savon dans l'espace de change.

1 seule famille à la fois pourra être présente dans l'espace change.

## Pendant l'accueil

L'objectif est de penser l'accueil selon le nombre de personnes présentes et en fonction des locaux afin de respecter les règles sanitaires qui s'imposent.

### **Le respect des gestes barrières**

Des affiches sont disposées au sein de la salle d'accueil du LAEP.

Le port du masque : Il est obligatoire pour les adultes parents et professionnelles tout au long de l'accueil.

### L'hygiène des mains :

il est demandé de procéder à une hygiène des mains régulière.

Pour les adultes (dont professionnelles), se laver systématiquement les mains pendant trente secondes, les sécher avec du papier à usage unique :

- A l'arrivée sur la structure,
- Avant et après la pose d'un masque ;
- Avant et après tout contact avec une personne ou une famille ;
- Avant et après chaque change ;
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué ;
- Plusieurs fois par jour (au moins toutes les deux heures) notamment à l'occasion des changements d'activité.
- Au départ de la structure.

Pour les enfants, autant que possible, le lavage des mains doit être pratiqué :

- A l'arrivée de l'enfant ;
- Avant et après chaque change ou passage aux toilettes;
- Plusieurs fois par accueil (au moins toutes les deux heures) notamment à l'occasion des changements d'activité ou de souillures sur les mains ;
- Avant le départ de l'enfant.

Les mouchoirs en papier : L'utilisation de mouchoirs jetables est recommandée. Les mouchoirs souillés seront jetés après chaque usage dans une poubelle.

## L'entretien des jeux-jouets et des surfaces :

**Les jeux et jouets** en tissu ou peluches ont été retirés des espaces de jeux car seuls les jeux/jouets en plastique sont à privilégier en cette période sanitaire. Les jeux utilisés seront déposés dans des bacs pour procéder au nettoyage selon les normes en vigueur. Les parents et les professionnelles seront attentifs à isoler dans ces bacs les objets qui seront souillés par des substances salivaires et nasales par les enfants et dès lors que l'enfant n'en fera plus usage. **Les jeux rangés dans les placards sont momentanément indisponibles.**

**Le doudou et la tétine :** Si l'enfant n'a pas besoin de son doudou et de sa tétine, il pourra avec l'aide de son parent les ranger le temps de l'accueil. Le cas échéant, il sera recommandé au parent de les ranger dès que possible et de procéder :

- À un lavage en machine du doudou pendant 30 minutes à 60°C selon les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique.

- Au nettoyage de la tétine avec un liquide de vaisselle.

**Les surfaces :** Le matelas à langer sera désinfecté avec un produit adapté entre chaque change d'enfant.

La distanciation sociale : Le tout-petit vient découvrir au sein du LAEP son premier rapport au monde extérieur. Interagir avec d'autres adultes que ses parents, découvrir l'existence de l'autre à travers le jeu est indispensable au développement du jeune enfant. L'objectif du LAEP est de permettre ces découvertes dans une ambiance propice. Les règles de distanciation physique ne s'appliquent pas aux enfants de moins de 6 ans. **Au sein du LAEP les règles de distanciation sociale s'appliquent impérativement aux adultes (respect d'une distance d'au moins 1 mètre entre les adultes).**

Les déplacements internes dans les locaux du LAEP : Les familles pourront se déplacer dans les espaces de jeux en veillant au principe de la distanciation sociale imposé aux adultes.

Le goûter des enfants - le café ou thé des parents : La collation collective des enfants et le café/thé des parents sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

## **Le départ des familles**

Il se fait de manière échelonnée afin de respecter les mesures de distanciation sociale et régulé par les accueillantes qui raccompagnent les familles jusqu'à la porte principale de la Maison de l'Enfance.

### Signaler la contraction du virus

A la suite d'un accueil, il sera demandé aux parents de se signaler à l'équipe du LAEP par téléphone au 05 62 07 71 96 (messagerie à disposition si nécessaire) dès lors qu'ils auraient connaissance d'avoir contracté le virus Covid-19 afin qu'une information soit transmise aux familles et aux accueillantes ayant pu être contacts sur un temps d'accueil identifié par le biais de l'Agence Régionale de la Santé. Afin que cela soit réalisable, nous demandons à chaque famille de communiquer leur n° de téléphone tout en préservant leur anonymat et ce sur un cahier dédié indiquant la date de l'accueil. Les n° de téléphone ne pourront être utilisés qu'à la fin de transmission aux autorités sanitaires dans le cadre du traçage des cas contacts propre à l'épidémie du virus covid-19.

### L'entretien des locaux après un temps d'accueil

Les accueillantes procèdent au nettoyage du matériel et des jeux-jouets y compris extérieurs. L'entretien est effectué en utilisant des produits adaptés selon les mesures en vigueur. L'aération des espaces sera quotidienne et régulière, au moins une fois toutes les trois heures, pendant 15 minutes.

*Ce protocole d'accueil est consultable sur site .*

**Mise à jour le 2 Septembre 2021**



ACCUEIL  
PARTAGE  
INITIATIVE  
en Gascogne

 **Famille**  
Centre Social ESPACE FAMILLE ANIMATION (EFA)  
MAISON DE L'ENFANCE  
Bd Des Poumadères 32600 L'ISLE JOURDAIN  
05 62 07 71 96  
accueil.laep@apiengascogne.fr